MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES	NÎKIDO	bulletin 2020-21 POUR TOUTE (VOIR NOTICE AU DOS)
NOM LILIL		Coordonnées des parents pour les mineurs
PRÉNOM LILILI		① Mme/M.
	NAISSANCE (JJ/MM/AAAA)	TÉL 0
ADRESSE		(2) Mme/M. TÉL (0)
		♦ OFFRE RÉSERVÉE
GP CODE POSTA		AUX ADULTES
EMAIL		Je m'inscris à la salle de <u>Remise en forme/Fitness du SMA</u> située au 107, rue Maurice Arnoux <u>OFFRE WILABLE POUR TOUTE LA SAISON 2020-2027</u> au tarif de 72€ (partenariat aïkido)
<u>tél</u> 0		☞ fournir un certificat médical et signer le règlement intérieur. ☞ faire un <u>règlement séparé</u> selon l'option choisie.
Détail du montant à régler : cotisation 2020-21 TOTAL A ce bulletin, joindre un :	1 SEUL CHÈQUE n° banque A L'ORDRE DU «SMM» Nom du payeur (si din ESPÈCES reçu n° date: , sign EXCLUSIVEMENT AUPRÈS DE LA COMPTABILITÉ, au secrétariat gén	fférent de l'adhérent): nature:
Pour les nouveaux adhérents : CERTIFICAT MÉDICAL de moins de trois mois (à la date de début de l'activité), indiquant la «non contre-indication à la pratique sportine en compétition» pour chaque discipline	(2) COUPONS SPORTS ANCVx10€ +x20€ +x20€ +x20€ +x20€ +x20€ +x20€ +x20€ +	
sportive en compétition» <u>pour chaque discipline</u> <u>sportive sollicitée.</u> Pour les licenciés :	OU SI VOUS ÊTES DANS L'ATTENTE d'un moyen de	
□ QUESTIONNAIRE DE SANTÉ nous fournir l'attestation Pour les Montrougiens uniquement : □ JUSTIFICATIF DE DOMICILE, (facture EDF, GDF, facture de téléphone, facture adsl/f bre, quittance d'assurance), au nom/pré- nom de l'inscrit ou du conjoint ou du responsable légal pour les mineurs.	CHÈQUE DE CAUTION	(s) à la date limite de dépôt.
		Signature de l'adhérent ou
<u>JE DÉCLARE EN QUALI</u>		ur/tutrice de son représentant légal :
□ avoir lu et accepté l'er	rsemble des clauses indiquées au verso du bu	ulletin.
Fait à	le:	

Partenaire du sport



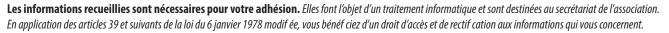
CRÉDIT MUTUEL DE MONTROUGE

44 Avenue de la République - 92120 MONTROUGE

Courriel: 06116@creditmutuel.fr - 0 820 887 395 Service 0,12 €/ min + prix appel

NOTICE D'INSCRIPTION

- → Reportez-vous au quide des sports ou au site internet SMM92.FR pour connaître les tarifs des activités sportives.
- → Ce bulletin d'adhésion est à remettre **REMPLI, DATÉ ET SIGNÉ** avec la <u>totalité du RÈGLEMENT</u>.
- → Les dossiers incomplets ou illisibles seront refusés et l'adhérent n'aura pas accès aux installations.





POUR TOUTE ADHÉSION AU SMM, VOICI LES CLAUSES QUE VOUS DÉCLAREZ AVOIR LUES ET ACCEPTÉES (signature obligatoire au recto du bulletin):

- → J'ATTESTE sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.
- → JE ME CONFORME aux dispositions prévues par les statuts, le règlement intérieur du SMM et celui de la section concernée.
- → JE M'ACQUITTE des droits d'entrée et cotisation (toute annulation entraîne 20 € de frais de dossier).
- → JE SUIS INFORMÉ(E) que le club omnisports sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.
- → J'AUTORISE LE CLUB à me transmettre des informations par courrier, mail et sms.
- → J'ACCEPTE que mon image et mon nom ou ceux de mon enfant apparaissent dans les publications ou lieux liés au SMM (Guide des sports, Montrouge Magazine, sites Internet du SMM, etc.)
- → JE SUIS INFORMÉ(E) de la couverture d'assurance pour tous les sociétaires du SMM et avoir été invité(e) à souscrire une assurance personnelle complémentaire.
- → JE SUIS INFORMÉ(E) que l'ensemble des prestations ou cours prévus en début de saison sont entendus forfaitairement pour toute la saison.

Les modif cations pouvant intervenir en cours d'année impliquant des changements au regard des prévisions annoncées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement, en particulier lorsque ces modif cations sont liées à l'indisponibilité des installations sportives, indépendantes de la volonté du SMM (y compris intempéries).

[concernant les MINEURS] -> J'AUTORISE MON ENFANT à être adhérent(e) du SMM et autoriser la prise en charge médicale pour tout incident survenant lors de l'activité sportive. En cas d'annulation de cours ou d'entraînement, avec ou sans préavis, les enfants disposeront de leur temps et de leurs mouvements selon les consignes que les parents leur auront données pour cette éventualité.

RÉSUMÉ DES GARANTIES

ASSURANCES → Vous bénéficiez de la garantie au titre du contrat n° 3 286 004 P souscrit par le SMM auprès de la MAIF pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021 pour les adhérents du SMM non licenciés.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE → Pour les adhérents du Stade Multisports de Montrouge, vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire : pour cela, le secrétariat général du SMM tient à votre disposition un formulaire de souscription ainsi que le tableau des garanties décrivant les diférentes formules proposées.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Pour les adhérents licenciés : dans le cadre de leur activité sportive, les licenciés sont couverts par l'assurance de leur fédération sportive → déclarer l'accident dans les plus brefs délais auprès de la fédération concernée. Pour les adhérents non licenciés: fournir dans les 3 jours au secrétariat du SMM la déclaration de l'accident faite par l'entraîneur sur papier libre et le certif cat médical. Secrétariat général du SMM 105 rue Maurice Arnoux 92120 MONTROUGE Tél.: 01 42 53 70 88 (lun-ven. 12h-14h / 16h30-19h) Email: contact@smm92.fr / Site Internet: smm92.fr page 2/2